

31.03.2015 - 12:11 Uhr

Sommet national de la formation professionnelle: renforcer la formation professionnelle aussi pour les adultes

Bern (ots) -

Aujourd'hui, lors du Sommet national de la formation professionnelle, des représentants de la Confédération, des cantons, de la politique et de l'économie, sous la conduite du Conseiller fédéral Schneider-Ammann, ont adopté une Déclaration programmatique sur la formation professionnelle. Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses, se réjouit de la réalisation de la Déclaration. Pour le futur, il est particulièrement important que l'ouvre largement les portes de la formation professionnelle aussi pour les adultes.

La Déclaration programmatique adoptée aujourd'hui renouvelle « les Lignes directrices de 2006 pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire-degré secondaire II » (voir: www.edk.ch/dyn/24187.php). Elles ont donné d'importantes impulsions au développement de la formation professionnelle, en particulier l'objectif d'atteindre jusqu'en 2015 pour les personnes de moins de 25 ans une proportion de diplômés de niveau secondaire II de 95 pourcent. La Déclaration programmatique adoptée aujourd'hui reprend ce but pour l'avenir mais fixe aussi de nouveaux points forts dans d'autres domaines, comme par exemple le processus de choix scolaire et professionnel pendant l'école obligatoire et la diminution du taux d'abandon pendant la formation professionnelle de base. Ce qui est aussi important c'est le renforcement de la formation professionnelle supérieure et l'instauration d'une attestation de compétences individuelle pour les jeunes qui ne disposent pas (encore) des bases suffisantes pour une formation professionnelle de base.

Facilitation de l'accès aux diplômes professionnels et changement professionnel pour les adultes

« Travail.Suisse s'engage depuis longtemps pour que dans le développement de la formation professionnelle, on ouvre largement l'accès à la formation professionnelle pour les adultes », indique Jacques-André Maire, Vice-président de Travail.Suisse et Conseil national, qui ajoute aussi : « nous poursuivons notre engagement en ce sens. » Il y a encore trop d'obstacles qui rendent presque impossible pour les adultes l'obtention d'un diplôme professionnel ou d'un changement de profession. Dans le marché du travail actuel, une condition nécessaire à remplir à ce sujet est de pouvoir attester d'un diplôme professionnel. C'est pourquoi il faut soutenir et rendre possible l'obtention de diplômes professionnels pour les adultes (aussi encore après 40 ans). « Avec la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et l'accroissement de l'importance des travailleurs et travailleuses plus âgés, la formation professionnelle doit se focaliser davantage et de façon plus ciblée sur les adultes », indique Jacques-André Maire. Travail.Suisse exprime sa satisfaction que les associations faïtières de la formation professionnelle manifestent l'intention d'intensifier les mesures relatives aux diplômes professionnels et au changement de profession pour les adultes.

Contact:

Jacques-André Maire, Conseiller national et Vice-président de Travail.Suisse, Tel. 078 709 48 50

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100770696> abgerufen werden.